

Témoignage du CRA sur le parcours d'un jeune « Quand le choix d'orientation mène à l'impasse »

En 2011, A. prépare un Baccalauréat technologique dans le lycée. Il se réfugie souvent dans le bureau de l'infirmière scolaire lorsqu'il n'arrive plus à gérer les multiples stimulations, notamment sensorielles et interactions sociales. Il n'a pas de camarade.

Le jeune est diagnostiqué par le CRA qui assure une sensibilisation à l'autisme à destination de l'équipe pédagogique du lycée, avec l'accord du jeune et en sa présence.

Il n'a pas d'aménagement de sa scolarisation, ni des examens. En avril 2012, lors de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent, les acteurs intervenant en faveur du jeune prennent connaissance de l'orientation professionnelle préconisée par le Conseiller d'Orientation Professionnelle (COP), orientation qui interpelle en raison des troubles du jeune et de ses lacunes dans les matières techniques.

A. réussit le Baccalauréat. Il est admis en BTS et est hébergé la semaine en internat.

En début d'année scolaire, les aménagements de la scolarisation et des examens sont définis lors d'une ESS organisée par l'enseignante référente du lycée, notamment la reformulation des consignes, l'aide d'une AVS (24h / semaine), maintien des notes pendant 5 ans. Le CRA assure une sensibilisation à l'autisme à laquelle participent tous les enseignants, la proviseur-adjointe, la Conseillère Principale d'Education (CPE) et l'infirmière.

Les enseignants souhaitent faire au mieux pour aider ce jeune si atypique. Certains professeurs estiment que pour « cette intelligence-là, il faudrait une approche pédagogique particulière ». Toutefois, ils relèvent que le jeune risque d'être en difficulté dans certaines matières. L'équipe pédagogique questionne l'orientation scolaire d'A. qui n'acquière pas certaines compétences nécessaires pour l'exercice du métier, notamment la prise d'initiatives et le travail en équipe. Il a des problèmes d'organisation et de concentration. Le professeur principal se demande si l'objectif de « lui permettre d'accéder à des compétences nécessaires aux employeurs » ne serait pas plus pertinent et réaliste que l'obtention du BTS.

A. effectue un stage dont la recherche s'est avérée laborieuse. C'est l'AVS qui effectue finalement les démarches et assure l'intégration au poste, en début du stage. Le CRA propose une sensibilisation à l'autisme au tuteur de stage qui prend en compte les particularités de fonctionnement du stagiaire pour aménager le poste. Le tuteur relève qu'« il a des idées intéressantes en raison de son sens du détail » mais qu'il présente une autonomie de travail limitée.

Pendant la 2^{ème} année, les enseignants notent qu'A. rencontre d'importantes difficultés dans le projet à mener (gros coefficient au BTS) qui implique d'imaginer des solutions et de prendre contact avec l'entreprise donc de prendre des initiatives. Il n'a pas de bons résultats, son travail personnel est inefficace. Les enseignants se sentent démunis. D'après eux, le jeune n'a pas le profil pour ce BTS. Le nombre d'heures d'AVS est augmenté à 36 h / semaine pour l'aider à organiser son travail, se concentrer et apprendre.

En 2015, A. obtient le BTS après avoir redoublé la 2^{ème} année.

Depuis janvier 2016, A. bénéficie d'un accompagnement en vue de son insertion professionnelle, mais en raison de ses troubles et de « cette orientation menant à l'impasse », en lien avec des compétences professionnelles qui ne sont pas atteintes au regard des profils de poste recherché pour ce diplôme, il ne parvient pas à accéder à un emploi dans son domaine d'activité. Bénéficiaire du l'AAH, il intègre un appartement autonome en 2018.

Témoignage du CRA